



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2010

PR-708

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le Conseil municipal prend acte des explications et des chiffres relatifs au bouclement du crédit de 1 067 000 francs de la proposition PR-541.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 110 843 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires pour les travaux relatifs au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et de ventilation, ainsi qu'à la création de 218 armoires séchantes, situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais.

Art. 3. – Les annuités d'amortissement du crédit initial seront modifiées, dès le budget de fonctionnement 2009, en fonction des crédits supplémentaires mentionnés à l'article 2.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

La Présidente:

Vera Figurek